

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

**Présents :** Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Sandrine ANDRIEUX, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS  
Sébastien BONNET représenté par Christophe VIDAL, Benoit NAIRABEZE représenté par Bernard AURIERE

**Absents:** Lylia JUDON, Renée AMAGAT

**Date de convocation :** 28 mars 2023

**Nombre de conseillers :** 13

**Nombre de présents :** 10

**Votants :** 11

**Secrétaire de séance :** Benoit ALINC

**040 2023**

### OBJET DE LA DELIBERATION FONDS VERT - RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune a pour projet global centre bourg l'installation de panneaux photovoltaïque sur la halle avec reprise de toiture pour de l'autoconsommation via un réseau local de raccordement des bâtiments : mairie et logements; maison pour personne en perte d'autonomie; l'école et la salle des associations, qui permettra d'éliminer l'énergie fossile actuellement utilisée pour le chauffage. Afin d'optimiser cette énergie propre une rénovation thermique de ce bâtiments sera réalisé en rapport avec l'audit énergétique qui propose un scénario montrant un gain énergétique allant de 40 à 60% et un gain de 43 à 62% concernant les gaz à effet de serre selon les bâtiments.

L'estimation de ce projet s'élèverait à hauteur de 566 846, 67€ HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :**

- D'approuver la réalisation de ce projet global comme mentionné ci-dessus,
- De solliciter l'attribution d'une subvention d'Etat « Fond Verts » à hauteur de 80%,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions et aux règlements de tous les frais s'y rapportant.

Certifié exécutoire  
Le Maire  
Christophe VIDAL  
Publiée et transmise le 04 avril 2023

RF  
Sous-préfecture de Saint-Flour

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 25/05/2023  
015-211502489-20230404-040\_2023-DE